

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CIAS USSES ET RHONE Séance du 25 Octobre 2017
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 13 Pouvoirs : 2 Absents : 2 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 Délibération : CA - 18/2017	<p>L'an deux mille dix-sept, le 25 Octobre à 19 heures, le Conseil d'Administration Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animation de l'EHPAD à Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD</p> <p>Date de convocation : 10 Octobre 2017</p> <p>Présents : Mesdames Carole BRETON, Carine LAVAL, Marie-Antoinette SIMON, Céline FILET, Marie-Chantal FIGUET, Martine FONTE, Claude STUBENFOLLE, Martine VEYRAT. Messieurs Paul COTTERLAZ-RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, Jean-Pierre LONG, Bernard CHASSOT, Jean VIOLLET.</p> <p>Pouvoirs : Madame Marthe CUTELLE donne son pouvoir à Paul COTTERLAZ-RANNARD, Monsieur Marc COUZON donne son pouvoir à Marie-Chantal FIGUET.</p> <p>Absents excusés : Madame Anne-Marie BAILLEUL, Monsieur Joseph TRAVAIL</p> <p>Madame Carine LAVAL est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : Décision modificative – N°1 – Budget PRINCIPAL - CIAS

M. André-Gilles Chatagnat, vice-président délégué au CIAS Usse et Rhône rappelle :

- la délibération N°11 bis approuvant le budget primitif 2017 du CIAS
- la délibération N°12 portant sur le choix du site d'implantation pour l'EHPAD de Frangy
- la délibération N°13 autorisant le lancement d'un marché de conduite d'opérations pour la construction de l'EHPAD du Val des Usse

Mr André-Gilles Chatagnat indique que, dans le cadre du projet de réflexion de l'EHPAD sis à Frangy, des frais ont été engagés et qu'il y a lieu de les financer. Or en l'état actuel, le CIAS ne peut faire face à ces dépenses.

Il propose d'augmenter la subvention du budget général de la CC Usse & Rhône au budget général du CIAS pour un montant de 5 000.00 € afin de couvrir les frais à payer par le CIAS concernant

- Les annonces légales passées dans le cadre de l'établissement d'un futur marché de conduite d'opération,
- Les frais engagés pour l'analyse des offres reçues dans ce cadre (Cabinet E. Meynet)

Il faut donc prévoir les crédits pour faire face à ces dépenses et de solliciter du conseil communautaire un complément de subvention au titre de 2017 et, si tel est le cas, d'adopter une décision modificative permettant de régler ces factures.

OUVERTURE DE CREDITS		
FONCTIONNEMENT :	Dépenses	Recettes
CHAPITRE 74 Cpte 7475 subvention complémentaire du budget principal de la CCUR		5 000.00
CHAPITRE 023 Cpte 023 Versement pour la section d'investissement	5 000.00	
TOTAL de fonctionnement	5 000.00	5 000.00

Envoyé en préfecture le 14/11/2017

Reçu en préfecture le 14/11/2017

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
CHAPITRE 022 Cpte 022 Verst de la section de fonctionnement		5 000.00
CHAPITRE 20 Cpte 203 frais d'études et frais d'insertion	5 000.00	
TOTAL d'Investissement	5 000.00	5 000.00

Le Conseil d'administration du CIAS Usse et Rhône

Après avoir entendu l'exposé du vice-Président

- **SOLLICITE** du budget général de la C.C Usse et Rhône une subvention complémentaire de fonctionnement 2017, de 5 000.00 € afin de faire face aux dépenses indiquées.

- **APPROUVE** la proposition DM n°1 applicable au budget principal 2017 du CIAS Usse et Rhône et ce tel que présenté.

**Pour extrait conforme,
Le Vice-Président,
André-Gilles CHATAGNAT**

